

Délibération n° 2021-355

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE
(SIAVB) : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2020**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2021-355

Monsieur Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI
Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2021-355

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB) : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2020

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-39, L.2224-5 et L.1411-13 ;

VU le Code de l'environnement, en particulier son article L.211-7 (items 1, 2, 5 et 8) ;

VU le rapport d'activité 2020 transmis par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, au titre des compétences transférées Gemapi, transport assainissement et assainissement non collectif ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 14 septembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) pour l'exercice de la compétence Gemapi et transport assainissement sur les communes de Massy, Palaiseau, Igny, Vauhallan, Saclay, Verrières-le-Buisson et Wissous, membres de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme

Délibération n° 2021-355

Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 2021-12-01 - ~~138~~ 138 MS - DE - 1 - 1

Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr